

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
27 janvier 2026**

PUBLIE LE : 29/01/2026

**Délibération n°260127-4 : Participation des communes aux charges intercommunales pour
l'exercice 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le quatorze janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Clarisse ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 27 JANVIER 2026

PRESENTS

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Clarisse ZANN, PRESIDENTE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<u>Nombre de communes</u>	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5

**OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES INTERCOMMUNALES
POUR L'EXERCICE 2026**

RAPPORTEUR : La Présidente

VU l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal,

CONSIDERANT la proposition de sa Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE COMITE,

DECIDE de financer, ainsi qu'il suit, le montant des participations des communes aux dépenses du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Propriété de Monte Cristo, de l'exercice 2026, telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la délibération.

Fait à Marly-le-Roi, le 29/01/2026

Transmis en préfecture et affiché le 29/01/2026

Pour Extrait Conforme

Jean-Noël AMADEI
Secrétaire de séance

Clarissee ZANN
Présidente du Syndicat Intercommunal



PARTICIPATIONS AUX CHARGES INTERCOMMUNALES - EXERCICE 2026

Annexe à la délibération n°260127-4

COMMUNES	Population 2023 entrant en vigueur le 1er janvier 2026	PARTICIPATION 2026	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE
MARLY-LE- ROI	17 159	200 117,87	0,00	200 117,87
LE PECQ	16 333	190 484,59	0,00	190 484,59
PORT-MARLY	5 612	65 450,29	0,00	65 450,29
SYNDICAT	39 104	456 052,75	0,00	456 052,75